

Mardi 19 septembre, après 16 heures de négociations, le ministère de la santé a proposé un projet de protocole d'accord national reprenant les principales mesures actées en janvier dernier dans la fonction publique d'Etat et rejetées par une majorité d'organisations syndicales.

Monsieur BERTRAND : votre protocole est à refaire !



Après plus de 7 mois de discussions, le ministère de la santé propose à la signature des organisations syndicales, un projet de protocole qui ne répond en rien aux problèmes de l'heure.

Concernant les carrières et les salaires :

Transcription des mesures de l'Etat, pour l'essentiel :

Catégories C : transformation du nouvel espace indiciaire en échelle 6, reclassement des aides-soignants sur les échelles 4, 5 et 6 (6 points d'indice supplémentaires),

Catégories B : début de la grille réévaluée de 6 points. Concernant les paramédicaux, seule la prime de début de carrières des IDE est revalorisée ainsi que l'IFTS pour les B administratifs à partir du 8ème échelon,

Catégories A : reclassements des attachés d'administration et des ingénieurs conformément aux autres fonctions publiques.

Les revendications exprimées majoritairement par les organisations syndicales étaient toutes autres !

SUD revendique notamment :

- des carrières linéaires sans barrage avec des corps à un seul grade,
- des revalorisations indiciaires pour compenser la perte de pouvoir d'achat,
- la prise en compte des spécificités des professions hospitalières par l'intégration des primes dans le salaire de base.

La smicardisation des professions s'amplifie :

* les aides soignants démarrent à 6 points d'indice au dessus du salaire minimum (27 euros)

* les catégories B démarrent à 20 points d'indice au-dessus de la première échelle en C, c'est à dire à moins de 90 euros au-dessus,

* les paramédicaux, (infirmières, médico-techniques, rééducateurs) et les socio-éducatifs (assistants sociaux et éducateurs) démarrent à 11

points au-dessus de la B type (moins de 50 euros de différence),

Les revalorisations obtenues après la lutte de l'automne 1988 ont été presque totalement amputées en 18 ans.

Ne parlons pas des primes qui ne sont pas indexées sur l'augmentation du point d'indice et qui perdent chaque année de leur valeur. Leur intégration au salaire de base n'est évidemment pas à l'ordre du jour !

Mais les autres aspects du protocole sont tout aussi inacceptables !

Concernant les conditions de travail et plus particulièrement les horaires, le protocole ouvre la porte à tous les débordements : "il faut optimiser le temps de présence au lit du malade". Un autre chapitre indique que la réglementation applicable aux heures supplémentaires sera modifiée dans le contexte de démographie des professions de santé. En clair, il n'y aura plus de limitation des heures supplémentaires, et c'est une remise en cause directe de la RTT.

Sur l'emploi aucune mesure concrète alors que l'on constate des suppressions d'emplois dans la plupart des établissements. Rien non plus pour résorber définitivement l'emploi précaire alors que les contractuels n'ont jamais été aussi nombreux.

Dans un contexte où les budgets sont de plus en plus restreints, ce protocole vise à accroître les contraintes pour les personnels !

SUD s'adresse nationalement à toutes les fédérations pour organiser une action unitaire des personnels de la fonction publique hospitalière pour imposer d'autres solutions conformes à leurs revendications.

SUD met partout en débat la nécessité d'une action nationale à organiser dans les prochaines semaines !

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
2 rue Henri Chevreau -
75020 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sud-sante.org

Paris, le 25 sept. 2006

Paris, le 25 septembre 2006

COPIE

**Lettre ouverte aux fédérations
CGT , CFDT, FO, UNSA, CFTC, SNCH, CGC
de la Santé**



Chers collègues,

La dernière réunion de négociation, suite à plus de 7 mois de discussions souvent stériles, s'est conclue par la rédaction d'un projet de protocole qui ne prend en compte aucune des principales revendications soutenues par la majorité de nos organisations.

Notre conseil fédéral réuni les 21 et 22 septembre s'est prononcé pour une proposition de rencontre intersyndicale nationale afin de rechercher des convergences pour une action nationale permettant d'appuyer nos revendications.

Concernant les mesures statutaires qui sont les plus attendues par les personnels, il s'agit d'aller au-delà du simple copier/coller des mesures actées dans la fonction publique d'Etat, afin de prendre en compte les spécificités sanitaires : revalorisation de la grille des paramédicaux, des aides-soignants, des ACH, déroulements de carrière sans barrage, intégration des primes de fonction ...

A propos des conditions de travail, au-delà de l'indigence de l'enveloppe consacrée aux CLACT, toute la partie sur les horaires serait à revoir, car telle qu'elle est rédigée, c'est une remise en cause de la RTT ;

Sur le volet "emploi, formation, gestion prévisionnelle des emplois", comme beaucoup l'on évoqué, aucune mesure n'est proposée pour favoriser l'emploi hospitalier et réduire durablement la précarité ;

Enfin sur le "dialogue social", à un moment où les réorganisations et nouveaux modes de gestion se mettent en place, le protocole n'envisage rien pour conforter le droit syndical qui est pourtant bien malmené dans beaucoup d'établissements.

Au-delà de nos différences, il semble primordial de pouvoir peser de manière unitaire afin de faire avancer les revendications portées par le plus grand nombre.

Nous sommes disponibles à toute proposition de rencontre dans les meilleurs délais.

Dans cette attente, recevez nos salutations solidaires.

Le secrétaire général adjoint

Dernière minute :
M. Bertrand reçoit l'ensemble des organisations syndicales mardi 26 septembre à 14 heures au ministère de la santé pour un dernier examen du projet de protocole.